



Domaines de compétence

DOMAINE JUDICIAIRE

- Exécuter les tâches relevant de la compétence du Maire en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.
- Constater les infractions aux arrêtés de police du Maire, au Code de la Route, au Code Pénal, au Code de l'Environnement, au Code de l'Urbanisme, au Code de la Voirie Routière, au Code de la Santé Publique, au Code de la Construction et de l'Habitation, aux Polices Spéciales...
- Seconder les Officiers de Police Judiciaire de la Gendarmerie Nationale dans l'exercice de leurs fonctions, de rendre compte de tous crimes, délits ou contraventions dont ils ont connaissance, de constater les infractions à la loi pénale et de recueillir tous les renseignements en vue d'en découvrir les auteurs.

DOMAINE ADMINISTRATIF

- Gestion technique du cimetière et réglementation..
- Déclaration des chiens dangereux.
- Gestion des objets trouvés.
- Gestion des autorisations d'accès au domaine privé communal.
- Exécution de constats d'insalubrité.
- Référent du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- Rédaction des arrêtés municipaux.
- Rédaction des attestations de logements vacants.
- Rédaction des rapports, des procès-verbaux et des mains courantes.
- Participation aux réunions de coordination, d'ordre organisationnel ou opérationnel en matière de sécurité.
- Gestion des animaux errants
- Gestion des chats errants en coordination avec la Fondation 30 Millions d'Amis

ACTIONS DE PRÉVENTION

- Prévention routière en milieu scolaire (référent permis piéton) en cours de développement.
- Point fixe de prévention en matière circulation routière.
- Opération "Tranquillité Vacances".
- Patrouille de surveillance générale en matière de prévention contre les cambriolages.
- Présence à l'occasion des manifestations publiques.
- Gestion du radar pédagogique.
-

Moyens juridiques à sa disposition

- Le recueil et le relevé d'identité.
- Les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages à mains.
- Le dépistage d'alcoolémie.
- La rétention du permis de conduire.
- L'immobilisation et la mise en fourrière.
- La consultation des fichiers des immatriculations et des permis de conduire.
- L'accès aux parties communes des immeubles à usage d'habitation.